

Indemnisation suite à dégât des eaux

Par ultimatik1, le 22/02/2010 à 09:14

Bonjour,

Notre appartement, dont nous sommes locataires, a subi un dégât des eaux il y a plus d'un an maintenant, suite à la panne du groupe de sécurité du cumulus du voisin du dessus. Nous avions aussitôt prévenu notre assurance ainsi que l'agence immobilière qui s'occupe de la gestion locative. Le syndic de copropriété a également été présent le jour de l'incident et a fait identifier la cause du dégât des eaux. Par "chance" nous étions chez nous et nos effets personnels n'ont pas été touchés. Par contre il y a beaucoup de travaux à faire (parquet, plafonds, tapisserie...).

Notre assureur a fait venir un expert puis une entreprise pour faire un devis (environ 7300 euros), pour finalement classer le dossier (devis trop élevé et parties communes touchées donc c'est à l'assurance du syndic de payer).

Le syndic a laisser "pourrir" le dossier et après des dizaines de relances, a fini par faire effectuer une contre-expertise (chez nous et chez le voisin). Le problème c'est que l'expert a fait un devis global pour les deux appartements. Le syndic est donc en conflit avec son assureur car ils sont d'accord pour payer pour notre appartement (nous sommes "victimes") mais pas pour les deux appartements.

Nous sommes donc dans l'attente depuis plus d'un an d'une indemnisation pour pouvoir commencer les travaux.

Merci de nous indiquer quels sont nos recours et ce que nous pouvons faire pour faire avancer les choses.

Cordialement,

S.G.